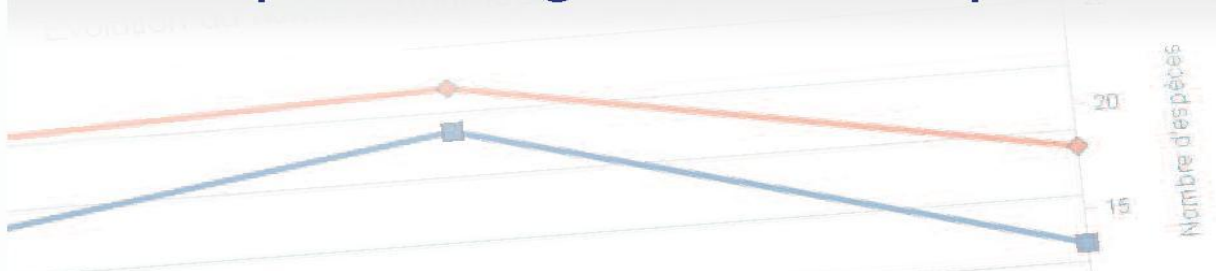
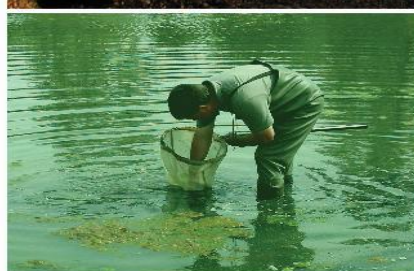


# Proposition d'une méthode d'évaluation de plan de gestion d'espace naturel



2013



Protéger - Sensibiliser - Aménager



Mot du président :

# INTRODUCTION

---

Les plans de gestion sont des documents dont le but premier est de préserver la biodiversité (habitats et espèces floristiques et faunistiques) sur les espaces naturels. Ils rassemblent, tout d'abord, les informations concernant la richesse écologique des sites, leurs particularités physiques (géologie, pédologie, hydrologie, etc.) et leur contexte socio-économique. Suite à ce diagnostic, des enjeux sont identifiés et des objectifs sont définis pour y répondre. Enfin, des opérations concrètes sont planifiées pour atteindre ces objectifs. Elles peuvent être liées à l'amélioration de la biodiversité, mais aussi à l'accueil du public, aux suivis scientifiques, à l'entretien des infrastructures et à la surveillance des sites naturels.

Le plan de gestion (document négocié et partagé avec les acteurs locaux) s'adresse en priorité aux techniciens qui vont le mettre en œuvre mais aussi aux animateurs et responsables de la communication pour promouvoir les actions de gestion, de pédagogie à l'environnement ou encore de sensibilisation au patrimoine naturel auprès de la population locale. C'est également un support d'information à l'attention des partenaires.

Suite à l'application sur le terrain pendant 5 à 10 ans de la gestion, une évaluation est nécessaire afin d'apprécier l'efficacité et l'efficience des travaux effectués pour atteindre les objectifs et visualiser les résultats obtenus. Cela permet d'actualiser, voire de réorienter, les prochains documents de gestion du site.

Si une méthodologie sur la conception des plans de gestion existe depuis longtemps sur le plan national\*, concernant l'évaluation des plans de gestion les documents sont peu nombreux.

Dans l'idéal, l'application d'une évaluation devrait se faire par un prestataire extérieur dans un souci d'en améliorer l'objectivité. Cependant cette prestation parfois onéreuse, peut obliger qu'on la réalise en interne.

Depuis 2005, le syndicat mixte Eden62 travaille donc à la mise en place d'une méthode d'évaluation simple et efficace. Le but est de standardiser cette démarche au sein de la structure et de répondre à des questions de manque de clarté et d'objectivité fréquemment rencontrés lors de cette étape. Cette méthode vise à analyser le réalisme des opérations de gestion mises en œuvre sur un espace naturel.

Cette méthode est basée sur une notation des opérations qui, associée à des commentaires, permet d'évaluer et aussi de représenter graphiquement le niveau de mise en œuvre du plan de gestion ainsi que son efficacité. Cette présentation visuelle des résultats se veut être plus rapide à cerner pour ses lecteurs.

La méthode fut appliquée concrètement sur plusieurs ENS dont des réserves naturelles, comme le Platier d'Oye, la Baie de Canche, le Mont Saint-Frieux, les Dunes de Slack, les Dunes de Stella-Merlimont, le Bois des Bruyères ou encore le Val du Flot, et a fait à chaque fois l'objet d'améliorations.

Ce guide est donc l'aboutissement d'une longue réflexion et d'une volonté de standardiser la méthode en 2012. Néanmoins, la démarche proposée dans ce document pourra encore faire l'objet de modifications dans le souci de la perfectionner. Tout à chacun peut être amené à

adapter cette méthode (pondération des opérations, ajout de critères de notation, commentaires...), celle-ci n'est donc pas figée.

Les étapes décrites dans cette méthode sont les suivantes : Dans un premier temps, les objectifs et les opérations du plan de gestion sont rappelées. Dans un second temps, les objectifs à long terme, ainsi que ceux du plan, sont évalués. Cette étape prend également en compte l'actualisation des connaissances sur le patrimoine naturel, une analyse des actions liées à l'accueil du public, et enfin une évaluation financière. Dans un troisième et dernier temps, les enjeux et objectifs sont actualisés et deviendront la base des propositions de gestion du nouveau plan.

\* Réserves Naturelles de France, CHIFFAUT A., 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 : 72 p.

# SOMMAIRE

---

I) Rappel de la codification du plan de gestion et synthèse des objectifs à long terme .....	6
I.A) Rappel de la codification des opérations du plan de gestion .....	6
I.B) Synthèse des objectifs à long terme du plan de gestion .....	7
II) Evaluation des objectifs du plan .....	9
II.A) Taux de réalisation .....	10
II.A.1) Définition du taux de réalisation .....	10
II.A.2) Explication du calcul du taux de réalisation.....	10
II.B) Analyse des indicateurs de l'efficacité et de l'atteinte des objectifs du plan.....	16
II.B.1) Définition du degré de prise en compte des suivis .....	16
II.B.2) Calcul du degré de prise en compte des suivis .....	16
II.B.3) Analyse des suivis et indicateurs.....	22
II.C) Conclusion sur l'efficacité et l'atteinte de l'objectif à long terme .....	23
II.C.1) Récapitulatif des notes obtenus dans les étapes précédentes d'évaluation du plan de gestion .....	23
.....	24
IV) Evaluation financière .....	25
IV-A. Budget de fonctionnement.....	25
IV-B. Budget d'investissement. ....	27
IV-C. Evolution du personnel.....	28
V) Conclusion : Actualisation des enjeux, objectifs à long terme, objectif du plan et opérations.....	29

## I) Rappel de la codification du plan de gestion et synthèse des objectifs à long terme

### I.A) Rappel de la codification des opérations du plan de gestion

Afin de mieux appréhender la méthode d'évaluation, un petit rappel de la codification des opérations utilisée dans un plan de gestion de type RNF peut s'avérer utile :

#### ➡ Codification des opérations

**TU** : Travail Unique (travaux de restauration, réintroduction de population, acquisition de gros matériel de chantier, travaux d'aménagement...)

**TE** : Travaux d'Entretien (tâche répétitive d'entretien du milieu, de veille technique, d'aménagement, de soins au troupeau...)

**SE** : Suivi Ecologique (inventaire complémentaire, suivi, contrôle de l'état de conservation du patrimoine...)

**RE** : Recherche (analyse de données, assistance technique aux chercheurs...)

**AD** : Action Administrative (Réunion, négociation pour lever une contrainte, convention, bilan annuel, évaluation de plan de gestion...)

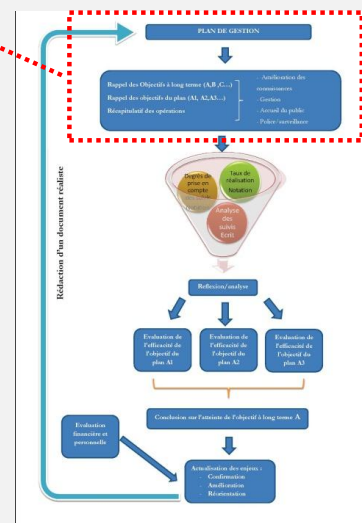
**PO** : Pouvoir de Police (Tournée de gardiennage, surveillance des sites...)

**PI** : Pédagogie et Information (Mise en valeur pédagogique, animation...)

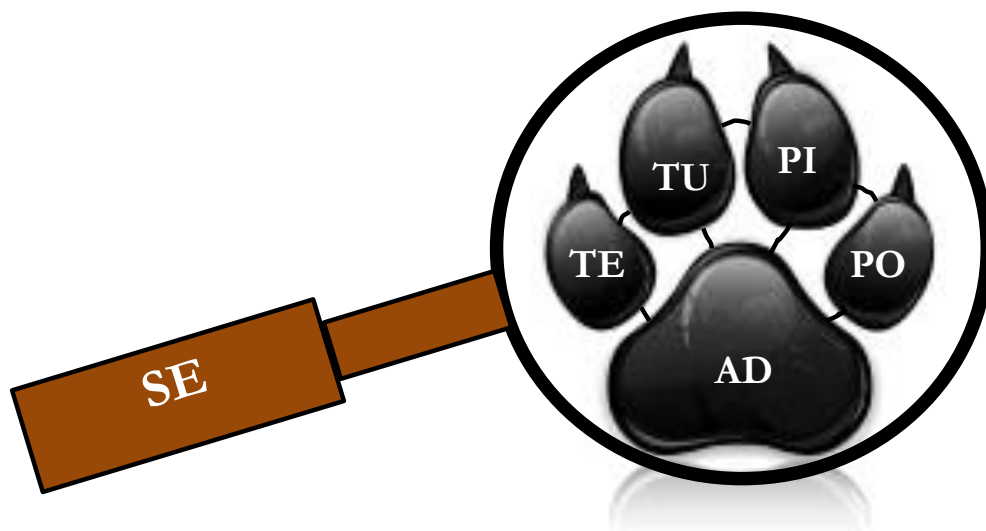
➡ L'arborescence des opérations de gestion va être différente selon les enjeux et les objectifs à long terme et les objectifs du plan.

Il y a des relations entre toutes les opérations d'un objectif (TU, TE, AD...). Par exemple, un Travail Unique (TU : une restauration de clairière par abattage) sera précédé par une démarche administrative (AD : autorisation de défrichement) et suivi de Travaux d'Entretien (TE : l'entretien de la clairière pour éviter sa fermeture). A ceux-ci pourront être associés des actions de communication (PI : pose de panneaux d'information, réalisation d'animation...) et de surveillance (PO : information auprès d'éventuels contrevenants).

Les suivis mis en œuvre doivent permettre d'évaluer l'ensemble de ces opérations (SE : suivi ornithologique, suivi botanique, enquêtes de satisfaction du public, obtention de documents d'autorisation...).



Ci-après le schéma de principe des relations entre opérations :



Des exemples de relation entre opérations que l'on peut trouver dans un plan de gestion sont à retrouver en annexe.

Toutes les opérations décrites dans le plan de gestion seront à évaluer. Les relations entre ces opérations doivent également être prises en compte dans l'évaluation du plan de gestion.

#### I.B) Synthèse des objectifs à long terme du plan de gestion

Pour entreprendre l'évaluation d'un plan de gestion, il est nécessaire de rappeler quels sont les enjeux, les objectifs à long terme, les objectifs du plan et les opérations associées que l'on souhaite évaluer. Pour ce faire, un tableau\* récapitulatif de ces différents éléments sera à intégrer dans cette partie, de la façon suivante :

\* Les enjeux, objectifs à long termes, objectifs du plan et opérations de gestion décrites dans le tableau ci-dessous sont tirés du Plan de gestion de la Baie d'Authie et seront utilisés à titre d'exemple dans tout le document.

➡ Objectifs à long terme relatifs à la connaissance et à la conservation du patrimoine naturel

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code opération
Préserver les espèces d'intérêt communautaire			
	Favoriser la nidification de la cigogne blanche	Entretien des plateformes à cigogne	TE 18
		Limiter la pression de perturbation	TE 19
		Suivre la nidification de la cigogne blanche	SE 28
		Analyser les données	AD 01

➡ Objectifs à long terme relatifs à l'accueil du public et à la pédagogie

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code opération
Développer une stratégie d'accueil du public servant les objectifs conservatoire en privilégiant différentes voies			
	Montrer par différent moyen et à différent public le dispositif mis en place pour la conservation et la gestion du site en l'incluant au réseau ENS dans le Pas-de-Calais	Mettre à disposition du public les outils de communications institutionnels présentant les différents organismes de tutelle participant à la vie du site (conservatoire du littoral, CG, Eden62)	PI 01
		Réaliser et mettre à disposition une plaquette d'information sur le site	PI 02
		Intégrer les informations relatives au site dans une plaquette commune au réseau ENS	PI 03
		Réaliser des visites guidées	PI 04
		Réalisation d'un bilan annuel	AD 08

➡ Autres objectifs à long terme

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Code opération
Surveillance et entretien du site			
	Faire respecter le règlement et limiter le vandalisme	Information et présomption de la part des gardes auprès des contrevenants	PO 01
		Continuer la surveillance du site	PO 02
		Accentuer l'information du public	PI 14

Cette organisation des données sous forme de tableau structuré permet une meilleure lecture et donc une meilleure compréhension des objectifs du plan et des opérations associées, afin de mieux appréhender la méthode d'évaluation.

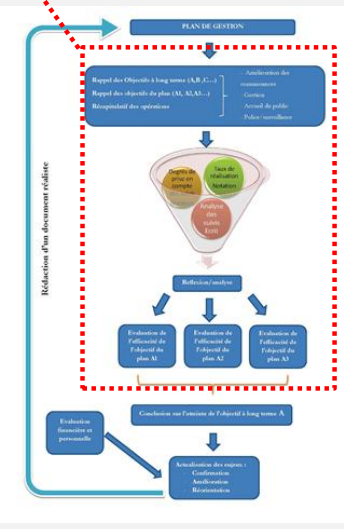


## II) Evaluation des objectifs du plan

La méthode d'évaluation permettra de juger de l'atteinte des objectifs du plan pour chaque objectif à long terme. Ceux-ci sont atteints si les opérations ont été efficaces. Cette efficacité est constatée au travers des résultats des suivis et de leurs analyses.

La méthode se décline en trois parties : le calcul du taux de réalisation (A), le degré de prise en compte des indicateurs (suivi,...) et leur analyse (B) puis une synthèse sur l'atteinte de l'objectif du plan (C). Ces parties sont reprises dans le tableau ci-dessous, qui sera complété, pour un des objectifs du plan, au fur et à mesure de notre avancée dans l'explication de la méthode. Ce qui permettra ensuite de conclure sur la qualité du plan de gestion et des opérations proposées :

Objectif du plan	Opération de l'objectif du plan	Taux de réalisation de l'opération	Moyenne du taux de réalisation des opérations de l'objectif du plan	Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivi	Moyenne degré de prise en compte	Atteinte de l'objectif
Représentation graphique du taux de réalisation de l'objectif du plan :			Commentaire :				



(A) Pour chaque objectif, le taux de réalisation est calculé, par opération, par un système de notation puis traduit sous la forme d'un graphique.

Opération de l'objectif du plan	Taux de réalisation de l'opération	Moyenne du taux de réalisation de l'objectif du plan
Représentation graphique du taux de réalisation de l'objectif du plan :		

(B) Le résultat d'analyse des suivis permettra de vérifier l'efficacité des opérations et l'atteinte de l'objectif. On utilise également un système de notation pour quantifier la bonne réalisation du suivi, qui viendra ensuite pondérer les résultats de son analyse.

Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivi	Moyenne degré de prise en compte du suivi

(C) La synthèse sur l'objectif du plan permet de rendre compte et d'argumenter sur l'atteinte ou non de l'objectif du plan concerné.

Atteinte de l'objectif
Commentaire :

## II.A) Taux de réalisation

### II.A.1) Définition du taux de réalisation

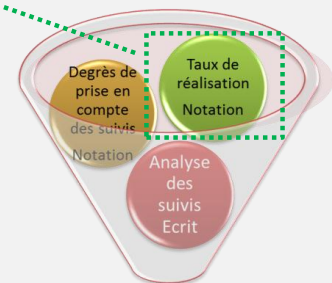
Le taux de réalisation d'une opération est utilisé pour quantifier, de la façon la plus objective possible, le niveau d'exécution de l'opération. La bonne exécution de l'opération repose sur le respect de différents critères :

- La réalisation (opération réalisée, partiellement réalisée, non réalisée)
- Le temps (période, fréquence, année)
- Les moyens techniques (compétence, matériel...)

Une moyenne des taux de réalisation des opérations répondant à un objectif du plan pourra être calculée afin de conclure sur l'atteinte ou non de cet objectif.

### II.A.2) Explication du calcul du taux de réalisation

Le calcul du taux de réalisation dépend donc des différents critères énoncés précédemment et d'un système de notation qui a été attribué pour chacun d'eux. Les notes vont de 1 à 9, elles ont été affectées aux critères en fonction du degré d'importance de celui-ci dans la réalisation de l'opération.



**Commentaire [CD1]:** Conseil de rédaction pour la description des opérations du plan de gestion :

Code(s)	GH (TU et TE)
Intitulé	
Motif de l'opération	
Résultats attendus	
Localisation	
Année / Période / Fréquence	
Méthode opératoire	
Moyens nécessaires	
Opérateurs	
Coût	
Aspect particulier	
Suivi(s) associé(s) (SE) et ou indicateur	
Action administrative associée (AD <sup>o</sup> )	

Ces éléments sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Réalisation (2 points)</b>	Non réalisée : <u>Non évaluable.</u>	0
	Réalisée au quart (0 < → 25%)	0.5/2
	Partiellement réalisée (25% → 50 %)	1/2
	Réalisée au trois quart (50% → 75%)	1.5/2
	Réalisée totalement (75% → 100%)	2/2
<b>Temps (9 points)</b>	Période non respectée	0/6
	Période non respectée, mais compatible avec l'objectif	3/6
	Période respectée	6/6
	Fréquence non respectée	0/2
	Fréquence respectée, ou pas de fréquence	2/2
	Année non respectée	0,5/1
	Année respectée	1/1
<b>Moyens techniques (1 points)</b>	Intervention d'un prestataire externe non prévue dans le plan de gestion	0/1
	Intervention d'un prestataire externe prévue ou Réalisation en interne	1/1

Une note globale sur 20 pour l'opération est ensuite calculée à l'aide des notes obtenues pour chaque critère selon la formule suivante :

$$\text{Réalisation} \times (\text{Temps} + \text{Opérateur}) = \text{Taux de réalisation}$$

Le détail des notes obtenues lors du calcul du taux de réalisation ainsi que les problèmes rencontrés lors de l'exécution de l'opération sont reprises ensuite dans un tableau récapitulatif par opération comme ci-dessous :

Opération	Description	Réalisation	Note	Temps			Note	Moyen technique	Note	Problèmes	Taux de réalisation.
				Fréquence	Période	Année					
<b>Commentaire :</b>											

(Cf. exemple page 16)

**Codification des problèmes rencontrés lors de la réalisation de l'opération**

Indice	Descriptif
F	Financiers
Tps	Temps
RH	Ressources humaines
COB	Clarté de l'objectif
S	Pas de suivi ou suivi non efficace
N	Naturels (climat, inondation...)
T	Technique (matériel non disponible)
TN	Terrain (superficie, topographie...)
A	Pas d'autorisation
C	Compétence
NC	Opérations non concluantes ou résultats négatifs observés
AD	Adaptation (adaptation des opérations en fonction de la météo, prestataire)
COP	Clarté de l'opération
DA	Démarche administrative

Pour comprendre comment ont été définis les critères dont dépend le calcul du taux de réalisation, une explication doit être donnée pour chacun d'eux :

➤ Réalisation

La réalisation est le critère indispensable au calcul du niveau de réalisation. C'est pourquoi dans la formule de calcul du taux de réalisation, la note attribuée à ce critère sera multipliée par la somme des deux notes obtenues pour les deux autres critères.

Ainsi, une opération remplissant correctement les critères temps et moyen technique mais n'ayant pas été réalisée totalement, ne sera pas surévaluée. Par contre, si l'action n'a pas été réalisée, l'opération n'est pas évaluable.

La « réalisation » est considérée comme un critère quantitatif (linéaire de clôture, surface ...). La notation a été divisée en quart de point afin de rendre cohérente l'attribution de la note pour une opération donnée. Celle-ci sera définie en fonction du pourcentage de l'opération réalisée.

<b>Réalisation (2 points)</b>	Non réalisée : <u>Non évaluable.</u>	0
	Réalisée au quart (0 < → 25%)	0.5/2
	Partiellement réalisée (25% → 50 %)	1/2
	Réalisée au trois quart (50% → 75%)	1.5/2
	Réalisée totalement (75% → 100%)	2/2



TE 18 : Entretien des Clôtures autour des plateformes de nidification de la cigogne blanche

La tranquillité du site de nidification est assurée tant par l'information du public (PI) que par la surveillance (PO), principalement par la pose de clôture (TU) et son entretien annuel (TE) qui doit la maintenir en état. Si le TE n'est pas réalisé du tout, l'opération ne sera bien entendu pas évaluable. Elle aura éventuellement des impacts négatifs sur la réussite de nidification (SE) du fait du dérangement induit par le passage inopportun causé par la dégradation de la clôture.

Si l'entretien n'est réalisé que partiellement sur son linéaire, lors de l'évaluation, l'opération n'obtient qu'une partie des points octroyés pour ce critère. De plus, on peut avoir les mêmes conséquences que celles précédemment évoquées.

Bien entendu si la réalisation est totalement effectuée, l'opération décroche tous les points. La réalisation de l'opération aura eu pour conséquence, normalement, de contribuer à la quiétude indispensable pour la réussite de la nidification.

➤ Temps

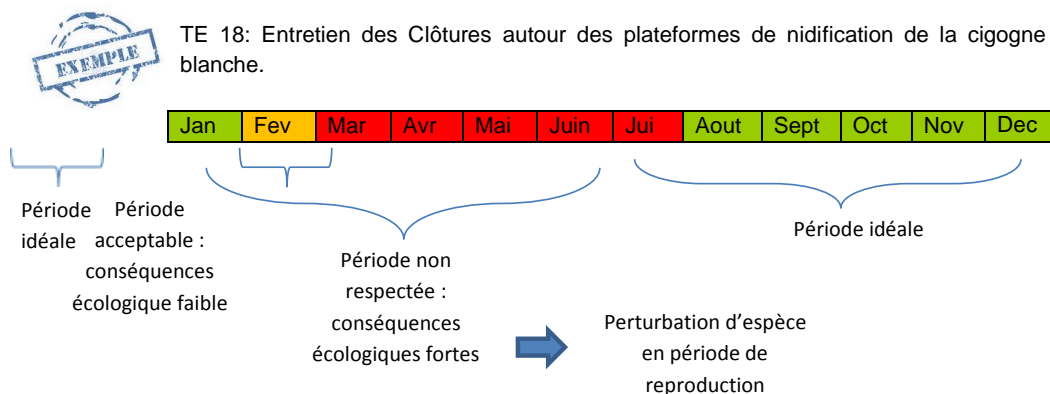
Trois « sous-critères » sont pris en compte pour le critère Temps : le respect de l'année (noté sur 1), le respect de la période (noté sur 6) et le respect de la fréquence (noté sur 2), le tout rapporté à une note sur 9 points. On considère que le respect de la période est plus important que le respect de la fréquence puis de l'année, d'où la différence de notation entre ces trois « sous-critères ».

En effet une période non respectée peut être beaucoup plus pénalisant pour l'opération et avoir des conséquences dramatiques pour la faune et la flore qu'une fréquence et une année non respectée. C'est encore plus vrai lorsque que l'opération réalisée dans une autre période que celle prévu va à l'encontre de l'objectif. Dans ce cas, aucun point n'est accordé à l'opération.

Cependant une période non respectée peut être compatible avec l'objectif : si l'opération n'est pas effectuée dans sa période idéale mais décalée de quelques mois et que cela n'a pas d'incidence sur la faune et la flore, dans ce cas la moitié des points est quand même accordé pour ce « sous-critère ».

La fréquence est également un paramètre important dans la réalisation de certaines opérations en particulier dans la réalisation des travaux d'entretien. C'est pourquoi lorsqu'elle est nécessaire et non assurée aucun point ne sera attribué à l'opération. La fréquence ne peut-être que non respectée ou respectée. Les points valent respectivement 0 ou 2, car on ne peut pas parler d'une fréquence partiellement respectée.

<b>Temps (9 points)</b>	Période non respectée	0/6
	Période non respectée, mais compatible avec l'objectif	3/6
	Période respectée	6/6
	Fréquence non respectée	0/2
	Fréquence respectée	2/2
	Année non respectée	0,5/1
	Année respectée	1/1



➤ Moyen technique

Les moyens techniques concernent l'intervention (ou non) d'un prestataire prévu (ou non) dans la réalisation de l'opération. Elle est notée sur 1 point. Si un prestataire est intervenu comme prévu sur la réalisation d'une opération ou que celle-ci s'est déroulée en interne, alors le point pour ce critère est accordé. A l'inverse, si lors de la programmation de l'opération, l'intervention d'un prestataire n'était pas prévue et qu'elle est cependant nécessaire, aucun point ne sera accordé pour ce critère lors de l'évaluation.

Cette notation s'explique facilement : l'intervention d'un prestataire non prévue dans le plan de gestion entraîne un surcoût potentiel de l'opération, ainsi qu'un possible décalage de celle-ci dans le temps dû à la recherche de nouveau financement pour régler la prestation.

<b>Moyen technique (1 point)</b>	Intervention d'un prestataire externe non prévue dans le plan de gestion	0/1
	Intervention d'un prestataire externe prévue ou Réalisation en interne	1/1



PI 02 : Réaliser et mettre à disposition une plaquette d'information sur le site.

La réalisation de la plaquette d'information du site initialement prévu en interne a dû, par manque de temps et de moyens, être déléguée à une autre entreprise.

Le gestionnaire va donc devoir faire appel à un prestataire externe afin de réaliser cette plaquette. L'intervention de ce prestataire entraîne donc un surcoût de l'opération, non prévue dans le plan de gestion ni dans le budget annuel. Lors du calcul du taux de réalisation de cette opération, celle-ci sera donc notée 0/2 pour le critère « Moyen technique ».



➡ Après obtention des notes pour chacun des critères, le taux de réalisation est calculé à l'aide d'une opération en utilisant la formule citée précédemment :

$$\text{Réalisation} \times (\text{Temps} + \text{Moyen technique}) = \text{Taux de réalisation}$$

Si l'opération obtient le maximum de point pour chacun des critères expliqués précédemment, celle-ci aura un taux de réalisation de 20 points sur 20 :

$$2 \times (9 + 1) = 20$$

Pour les notes inférieures à 20, les taux de réalisation sont classés en plusieurs catégories :  
Non réalisée : Non évaluable

[0 - 5] : Taux de réalisation mauvais 😞

]5 - 10] : Taux de réalisation moyen 😐

]10 - 15] : Bon taux de réalisation

]15 - 20] : Très bon taux de réalisation





Exemple de calcul du taux de réalisation de l'opération TE 18 : « Entretenir les plates-formes à Cigognes » et représentation graphique du taux de réalisation de son objectif du plan « Favoriser la nidification des cigognes blanches »

Objectif du plan	Opération de l'objectif du plan	Taux de réalisation	Moyenne du taux de réalisation
Favoriser la nidification des Cigogne blanche	TE 18 : Entretenir les plates-formes à Cigogne	20/20	15/20
	TE 19 : Limiter la pression de perturbation	20/20	
	SE 28 : Suivre la nidification de la Cigogne blanche	20/20	
	AD 01 : Analyser les données	0/20	
<b>Représentation graphique du taux de réalisation de l'objectif du plan « Favoriser la nidification de la Cigogne blanche » :</b>			
<p>Non réalisé 25%</p> <p>Très bon 75%</p> <p>Figure : Taux de réalisation de l'objectif du plan « Favoriser la nidification de la Cigogne blanche »</p>			

Opérations	Description	Réalisation	Note	Temps			Note	Moyen technique	Note	Problèmes	Taux de réalisation
				Fréquence	Période	Année					
<b>TE18</b> Entretenir des plates-formes à Cigogne	Une vérification de la stabilité et un nettoyage de l'installation sera réalisé avant l'arrivée du mâle, fin février	2006 => ok	2/2	Annuelle => ok	Janvier, Février => ok	Toutes les années => ok	9/9	Gardes => ok	1/1	/	20/20 
		2007=> ok									
		2008 => ok									
		2009 => ok									
		2010 => ok									
		2011 => ok									
		2012 => ok									
Commentaire : Les gardes n'ont pas fait qu'entretenir les plates-formes, ils sont également réparer les clôtures et installer des panneaux de sensibilisation afin de prévenir le dérangement de l'espèce pendant sa période de nidification. Il faudra donc indiquer ces opérations supplémentaires lors de l'actualisation du plan de gestion et ainsi supprimer l'opération TE 19 Limiter la pression de perturbation en les regroupant dans un même code.											

## II.B) Analyse des indicateurs de l'efficacité et de l'atteinte des objectifs du plan

### II.B.1) Définition du degré de prise en compte des suivis

L'atteinte des objectifs est dépendante de l'efficacité des opérations. Cette efficacité est traduite dans l'analyse des résultats du ou des suivis.

La prise en compte des résultats du ou des suivis est dépendante de la bonne réalisation de ces derniers, il est donc impératif de définir un degré de prise en compte. Celui-ci est dépendant du respect du protocole qui comprend différents critères lors de la réalisation du suivi :

- Le temps (année, période et fréquence de réalisation du suivi)
- La méthodologie
- La compétence (connaissances naturalistes...)

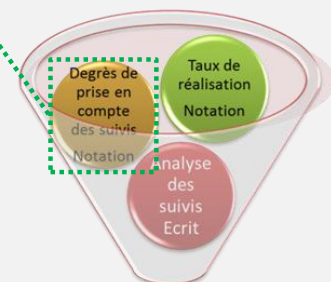
Plus ces critères sont respectés, plus les résultats des suivis pourront être pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de ces opérations et de l'atteinte des objectifs du plan.

### II.B.2) Calcul du degré de prise en compte des suivis

Le degré de prise en compte des suivis dépend donc de différents critères, cités précédemment, et d'un système de notation qui a été attribué pour chacun d'eux. Les notes vont de 1 à 10, elles ont été affectées aux critères en fonction du niveau d'importance de celui-ci dans la réalisation du suivi.

Ces éléments sont repris dans le tableau ci-dessous :

<b>Temps (10 points)</b>	Année non respectée	0/1
	Année respectée	1/1
	Période non respectée	0/5
	Période respectée	5/5
	Fréquence non respectée	0/4
	Fréquence respectée	4/4
<b>Méthodologie (8 points)</b>	Méthode non respectée	0/8
	Méthode partiellement respectée	4/8
	M respectée	8/8
<b>Compétence (2 points)</b>	Compétence nécessaire en interne, ou intervention d'un prestataire externe prévue ou non au plan de gestion	2/2
	Compétence minimum	1/2



**Commentaire [CD2]:** Conseil de rédaction pour la description des suivis dans le plan de gestion

Code(s)	SE
Intitulé	
Objectif du suivi	
Les indicateurs	
Localisation	
Année / Période / Fréquence	
Méthode de suivi	
Exploitation des données	
Opérateurs	
Coût	



➔ Après obtention des notes pour chacun des critères, le degré de prise en compte des suivis peut-être calculé pour une opération en utilisant la formule citée ci-dessous :

$$\text{Temps} + \text{Méthodologie} + \text{Compétence} = \text{Degré de prise en compte des suivis}$$

De la même façon que pour le taux de réalisation, le détail des notes obtenues lors du calcul du degré de prise en compte des suivis/indicateurs. Un tableau récapitulatif reprend l'ensemble des notes et des problèmes rencontrés comme ci-dessous :

Suivi/indicateur	Temps			Note	Méthodologie	Note	Compétence	Note	Problèmes	Degré de prise en compte
	Fréquence	Période	Année							

(Cf. Exemple page 21)

Pour comprendre comment ont été choisis les critères dont dépend le calcul degré de prise en compte des suivis, une explication doit être donnée pour chacun d'eux :

#### ➤ Temps

Il est obligatoire de prendre en compte les critères de temps : Année, période et fréquence dans le calcul du niveau de prise en compte des suivis.

Le plus important de ces 3 critères est sans aucun doute la période. C'est pourquoi elle est notée sur 5 points, tandis que la fréquence et l'année sont respectivement notées sur 4 et 1 point. En effet, un suivi réalisé à la mauvaise période perd tout son intérêt.

Il est également important de respecter la fréquence d'un suivi pour faciliter l'évaluation de l'efficacité de l'opération visée. En effet, si un suivi qui doit normalement être réalisé tous les ans, n'est réalisé que tous les 3 ans, les données récoltées ne permettront pas une interprétation correcte.

Concernant le respect de l'année, il n'est noté que sur 1 point puisqu'il risque de relativement moins fausser les résultats d'un suivi que le non-respect de la période ou la fréquence. En effet, ne pas respecter l'année d'un suivi perturbera l'organisation du planning des opérations et ne permettra pas d'obtenir un jeu de données suffisant.

Codification des problèmes rencontrés lors de la réalisation du suivi

Indice	Descriptif
F	Financiers
Tps	Temps
RH	Ressources humaines
O	Clarté de l'objectif
N	Naturels (climat, inondation...)
T	Technique (matériel non disponible)
TN	Terrain (superficie, topographie...)
A	Pas d'autorisation
C	Compétence

<b>Temps (10 points)</b>	Année non respectée	0/1
	Année respectée	1/1
	Période non respectée	0/5
	Période respectée	5/5
	Fréquence non respectée	0/4
	Fréquence respectée	4/4



#### SE 28 : Suivi de la nidification des cigognes blanches

Le suivi des cigognes est un suivi à réaliser tous les ans de février à juillet. Pendant ces 6 mois de l'année, les cigognes seront suivies pendant différentes périodes :

- Mi février-mars : Installation des adultes sur la ou les plateformes
- Avril : Début de couvaison sur la ou les plateformes
- Mai : Date de naissance des jeunes sur la ou les plateformes
- Juin-juillet : Date d'envol des jeunes.



La fréquence d'observation pour ce suivi est de 2 fois par semaine pour collecter l'information puis une fois par semaine pour s'assurer de la continuité de la nidification.

Si le suivi n'est pas réalisé à la bonne période ou à la bonne fréquence, il manquera forcément des informations capitales à l'analyse des données (date d'installation des adultes, date de nidification...).

#### ➤ Méthodologie

La méthodologie du suivi correspond aux techniques mises en place pour réaliser les inventaires ou les suivis.

Il peut s'agir de technique dans des protocoles standardisés tel que le protocole STELI (Suivi TEm porel des Libellule) pour les suivis odonates ou encore le STOC-EPS pour les suivis ornithologiques. Il peut également s'agir de techniques définies dans un protocole pour le suivi d'une opération spécifique d'un plan de gestion : comme par exemple le suivi de l'évolution des pelouses sur schiste sur un terriil.

Ces différentes méthodes sont définies par de nombreux paramètres : la localisation, le matériel à utiliser; des techniques d'inventaires (point d'écoute, capture, comptage,...), sachant que les aspects temporels sont déjà traités dans le critère précédent.

Si la méthodologie d'un suivi n'est pas respectée, alors les données récoltées ne seront pas forcément exploitables et analysables. De ce fait l'efficacité de l'opération ne pourra être correctement évaluée. D'où l'importance de ce critère dans le calcul du niveau de prise en compte des suivis, qui est en effet noté sur 8.

8 points sur 8 sont donc accordés à ce critère lorsque la méthodologie du suivi est respectée, 4/8 lorsque celle-ci n'est que partiellement respectée et 0/8 pour un non-respect de la méthodologie.

<b>Méthodologie (8 points)</b>	Méthode non respectée	0/8
	Méthode partiellement respectée	4/8
	Méthodologie existante et respectée / ou non nécessaire	8/8



**SE 28 : Suivi de la nidification des cigognes blanches**

Le protocole proposé pour la mise en place de ce suivi est le suivant : Il s'agit de réaliser des observations à l'aide d'une longue vue à partir d'un point fixe, pour chaque aire et de collecter 4 types d'information :

- Date d'installation des adultes sur la ou les plate-formes
- Date de début de couvaison sur la ou les plate-formes (prise des relais)
- Date de naissances des jeunes sur la ou les plate-formes
- Date d'envol des jeunes sur la ou les plate-formes



Si les 4 informations ont correctement été collectées, 10 points sur 10 seront accordés. Si seulement 2-3 informations ont été notées, la méthodologie a été partiellement respectée, 4 points sur 10 seront accordés. Dans le cas où la méthodologie n'a pas été respectée du tout et qu'aucune information n'a été relevée, aucun point n'est accordé.

➤ **Compétences**

Les compétences des personnes susceptibles de réaliser le suivi sont également à prendre en compte. Le critère compétence est noté sur 2 points.

Lorsque les compétences nécessaires au suivi existent en interne, ou alors que l'intervention d'un prestataire externe pour réaliser le suivi est prévue dans le plan de gestion, alors 2 points sont accordés pour ce critère. Par contre lorsqu'il existe un manque d'expérience au sein de l'équipe ou de la personne en charge de réaliser le suivi, il peut y avoir des erreurs de détermination d'espèces ou de manque de rigueur dans la réalisation du protocole. Ce qui peut entraîner la récolte de données erronées et de ce fait nuire à l'analyse du suivi ainsi qu'à l'évaluation de l'opération visée. C'est pourquoi un seul point sera accordé à ce critère dans ce cas.

<b>Compétence (2 points)</b>	Compétence nécessaire en interne, ou intervention d'un prestataire externe prévue au plan de gestion	2/2
	Compétence minimum	1/2

**Temps + Méthodologie + Compétence = Degré de prise en compte des suivis**

Si le suivi obtient le maximum de point pour chacun des critères expliqués précédemment, celui-ci aura un taux de réalisation de 20 points sur 20 :

**10 + 8 + 2 = 20**

Pour les notes inférieures à 20, les niveaux de prise en compte sont classés en plusieurs catégories :

[0 - 5] : Degré de prise en compte faible 😞

]5 -10] : Degré de prise en compte moyen 😐


]10 – 15] : Bon niveau de prise en compte


]15 – 20] : Très bon niveau de prise en compte





Exemple du calcul du degré de prise en compte du suivi SE 28 : « Suivre la nidification de la cigogne blanche » de l'objectif du plan : « Favoriser la nidification de la cigogne blanche ».

Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivi	Moyenne degré de prise en compte du suivi
SE 28 : Suivre la nidification de la cigogne blanche	1 couple nicheur en 2006 → 2 couples nicheurs en 2012  Soit la naissance de 2 cigogneaux → 6 (dont 3 à l'envol)  	20/20

Suivi/indicateur	Temps			Note	Méthodologie	Note	Compétence	Note	Problèmes	Degré de prise en compte
	Fréquence	Période	Année							
SE 28 : Suivre la nidification de la Cigogne blanche	Annuelle : 4/4	Mars à août : 5/5 Période OK	Tous les ans 1/1	10/10	Cette action consiste en un suivi de la Cigogne blanche afin de favoriser sa nidification au niveau de la pâture et du bois rond.	8/8	Garde chargé ou de mission OK	2/2		20/20 
Le degré de prise en compte de ce suivi est parfait dans la mesure où il a été correctement effectué. L'état des connaissances sur la nidification de l'espèce est excellent.										

### II.B.3) Analyse des suivis et indicateurs

Pour analyser les suivis et les indicateurs, il est nécessaire de rappeler leurs résultats, dans un tableau, par exemple. Si celui-ci est trop important, il pourra être placé en annexe du document. On rappelle que les résultats des suivis et indicateurs sont exprimés en termes de variable de facteurs sur le plan quantitatif (effectif d'une population, surface d'un habitat, nombre d'animations, écompteurs, nombre d'infraction...) et/ou qualitatif (liste d'espèces patrimoniales, état de conservation d'habitat, enquêtes de satisfaction, types d'infraction...).

L'analyse consiste en la comparaison entre l'état initial (de l'habitat, d'une population d'espèces, de la capacité d'accueil d'un site...) et l'état final (fin de plan de gestion). Les bilans d'activités annuelles seront alors indispensables à la réalisation de cette comparaison, puisqu'une ébauche d'analyse de suivi et d'indicateurs y est intégrée chaque année. La synthèse de cette analyse ébauchée dans les bilans annuels permettra l'analyse globale des suivis et indicateurs sur l'ensemble du plan de gestion.

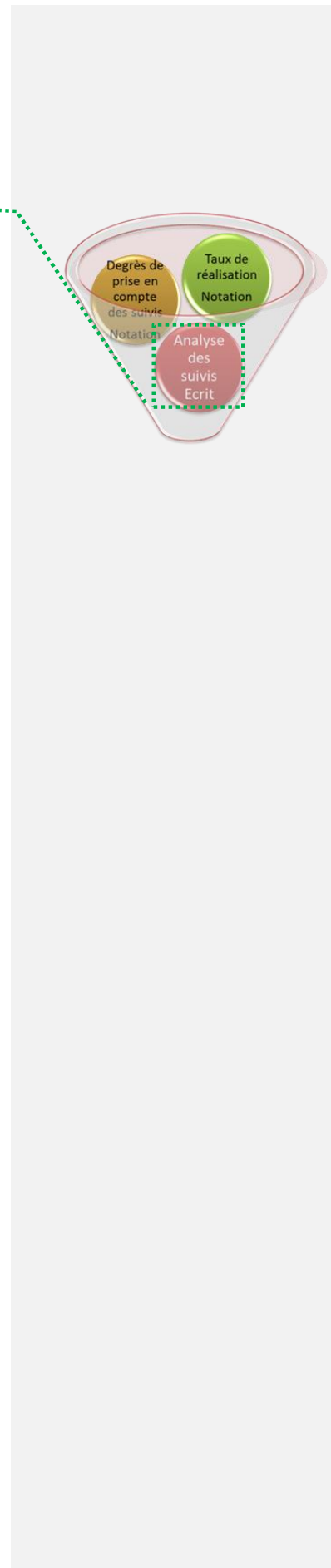
(source : Guide méthodologique des plans de gestion de réserve naturelle ; ATEN)

Dans la suite de la méthode, un résultat de suivi positif, avec par exemple une augmentation de la taille de population d'une espèce suite à la réalisation des opérations de gestion de l'objectif du plan, sera indiqué par le symbole : 😊

De la même façon, un résultat de suivi neutre, c'est-à-dire qu'aucune amélioration qualitative ou quantitative n'est à constater après la réalisation de l'opération de gestion, sera indiqué :



Pour finir, un suivi dont le résultat est négatif (perte d'habitat, diminution d'espèces...), sera indiqué à l'aide du symbole : 😞












## II.C) Conclusion sur l'efficacité et l'atteinte de l'objectif à long terme

### II.C.1) Récapitulatif des notes obtenus dans les étapes précédentes d'évaluation du plan de gestion




Afin de conclure sur l'efficacité et l'atteinte des objectifs à long terme, un tableau récapitulatif reprend les objectifs du plan et les opérations, précisant les notes obtenues dans les étapes précédentes. Ce tableau (*présenté dans la partie II, page 9*) permet de croiser tous les facteurs évalués précédemment. Il synthétise leurs résultats afin d'en déduire, dans la suite du document, la reconduction/l'adaptation ou le remplacement des opérations de gestion/suivis/indicateurs.




L'atteinte de l'objectif dépend des trois paramètres expliqués et analysés : le taux de réalisation, les résultats des suivis et leur degré de prise en compte.

Les résultats obtenus pour les trois paramètres cités ci-dessus devront être mis en relation afin d'en déduire le niveau d'atteinte de l'objectif. Pour ce faire, une cotation est attribuée à chacun des paramètres en fonction de son résultat. Ces cotations sont indiquées dans le tableau ci-dessous, par paramètre :

Taux de réalisation	Cotation	Résultats des suivis	Cotation	Degré de prise en compte des suivis	Cotation
	3		3		3
	2		2		2
	1		1		1

Les différentes possibilités de combinaisons des résultats obtenus afin de conclure sur l'objectif sont à retrouver en annexe et peuvent être résumés de la manière suivante :

3 ou 2  et 1  → Objectif atteint 

3 ou 2  et 1  → Objectif non atteint 

Tous les autres cas → Objectif partiellement atteint  



Exemple de conclusion sur l'efficacité et l'atteinte de l'objectif du plan « favoriser la nidification de la cigogne blanche »

Objectif du plan	Opération de l'objectif du plan	Niveau de réalisation	Moyenne taux de réalisation	Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivi	Degré de prise en compte	Atteinte de l'objectif
Favoriser la nidification de la Cigogne blanche	TE 18 Entretien des plates formes à Cigogne	20/20	15/20 	SE 28 Suivre la nidification de la Cigogne blanche	1 couple nicheur en 2006 => 2 couples nicheur en 2012  soit naissance de 2 cigogneaux => 6 (dont 3 à l'envol)  	20/20	
	TE 19 Limiter la pression de perturbation	20/20					
	SE 28 Suivre la nidification de la Cigogne blanche	20/20					
	AD 01 Analyser les données	0/20					

Non réalisé  
25%

Très bon  
75%

La favorisation de la nidification de la Cigogne est considéré comme un objectif atteint au vu des résultats positifs de l'analyse des suivis et corrélés au degré de prise en compte. De plus, le taux de réalisation est bon, malgré le fait que l'absence d'analyse annuelle des suivis fait chuter ce taux. Toutes les opérations sont donc à conserver pour contribuer au maintien des conditions de nidification de la Cigogne blanche sur le site. L'installation d'une plateforme supplémentaire sur le polder serait à envisager pour favoriser d'autant plus la nidification de l'espèce.

Figure : Taux de réalisation de l'objectif du plan « Favoriser la nidification de la Cigogne blanche »

Taux de réalisation	Cotation	Résultat du suivi	Cotation	Degré de prise en compte des suivis	Cotation	Niveau d'atteinte de l'objectif
	3		3		3	



## IV) Evaluation financière

Les organismes gestionnaires sont amenés à réaliser annuellement des budgets prévisionnels, complété en fin d'exercice budgétaire, par des comptes de résultats.

C'est au travers de ces documents que le gestionnaire fait apparaître l'ensemble de ces financements, propre ou subventions (Europe, état, région...). Ceux-ci lui permettent de fonctionner, d'animer et d'appliquer la gestion préconisée au travers des documents de programmation comme le plan de gestion.

C'est au travers de ces comptes de résultats qu'il faut suivre l'évolution des budgets, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement.

Il est ainsi intéressant de faire apparaître au travers d'un tableau et/ou d'un graphique, l'évolution des ressources financières, par organismes.

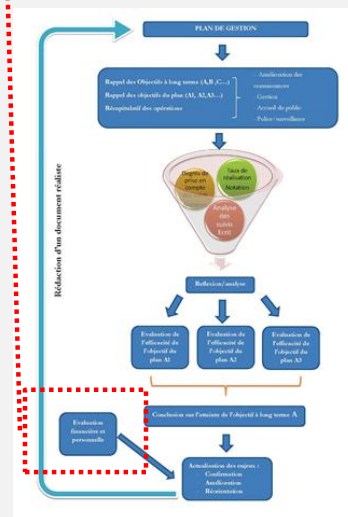
Cela permet de justifier de la réalisation ou non de certaines opérations, voire d'objectifs du plan.

Enfin, couplé à l'évolution du patrimoine naturel et à la définition des enjeux, et en prenant en compte le contexte économique, cela doit permettre de maintenir ou de redéfinir des objectifs du plan « réaliste ».

### IV-A. Budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement correspond aux moyens financiers fournis par les partenaires (Europe, Etat, collectivités locales, Agence de l'eau...), à l'autofinancement ainsi qu'au bénévolat valorisé. Il faut se baser sur les comptes de résultats annuels afin de mener une évaluation financière en synthétisant ces documents sur la durée de réalisation du plan. Rien n'empêche d'utiliser les budgets prévisionnels, mais comme leur nom l'indique, ils n'ont pas la « rigueur » des comptes de résultats qui sont eux effectivement réalisés. Il peut toutefois être intéressant de réaliser une comparaison entre le prévisionnel et l'exécuté.

Dans la synthèse, toutes les sources de financements ou les dépenses doivent être prises en compte, même celles qui auraient été supprimés pendant la durée du plan de gestion.





Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye, compte de résultat du budget de fonctionnement pour l'année 2003.

Dépenses	Coût (en €)	Financements	Montant (en €)
Personnel		Ministère de l'écologie et du développement durable – DNP	33 721,53
Prestation Eden62	33 721,53	Etat, Préfecture, Sous-Préfecture (SMBC)	Filets 1 188,38
Salaires de 2 Agents	61 763,86	Autre Ministère (préciser) -Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité	14 413,06
Salaires personnels en contrats aidés	16 792,97	Commune	Pollution 4 332,18 Cachalot 12 679,36
<b>Sous-total</b>	<b>112 278,36</b>	Département	83 502,07
Fonctionnement et entretien (produits consommables)	5 740,00	Région	
Location/entretien véhicule	4 226,56	Communauté Européenne	
Carburant véhicule	1 404,19	Budget propre de l'organisme gestionnaire	
Réparation véhicule	416,37	Autofinancement	
<b>Sous-total</b>	<b>11 787,12</b>	Autres financements (préciser)	
Achat de petits matériels	5 740,00	<b>Total des financements reçus</b>	<b>149 836,58</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 740,00</b>		
Divers			
Assurance véhicule	701,26		
Pollution février	6 650,48		
Echouage cachalot	12 679,36		
<b>Sous-total</b>	<b>20 031,10</b>		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>149 836,58</b>		

L'exemple si dessus ne concerne qu'une année d'exécution budgétaire. De plus, ce fut une année particulière. Le site a connu en février 2003, avec l'échouage proche du « Tricolor », une marée noire, tandis qu'en mars, c'était un Cachalot qui venait mourir sur la plage. Ces deux événements ont quelque peu modifiés la réalisation budgétaire. Ainsi avons-nous une augmentation des dépenses salariales (affectation temporaire d'agents en contrats aidés d'autres territoires), de consommables pour lutter contre la pollution (gants, habits, petits outils, filets de capture des hydrocarbures) ou encore dans la location d'engins pour exporter les 30 tonnes du cachalot. Ces dépenses ont été financées pour partie par la commune, les services de l'Etat ou le Conseil Général.

Le tableau qui suit, est une synthèse de l'ensemble des comptes de résultats émis pour la période 2001 - 2005, pour le site du Platier d'Oye.

Une simplification dans les lignes de dépenses est de rigueur afin de ne pas multiplier à l'infini les lignes budgétaires affectées par les dépenses.

Il est ainsi possible de rassembler sous de grands chapitres, par exemple tous les types de salaires versés sous la dénomination « masse salariale », etc...

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Ministère de l'environnement	32 547,87 €	32 556,00 €	33 721,53 €	33 680,00 €	38 543,50 €
CNASEA			14 413,06 €		
Etat (SMBC/DDTM)			1 188,38 €		
Département	56 309,98 €	75 363,39 €	83 502,07 €	80 171,68 €	94 025,42 €
Commune			17 011,54 €		
autres financements					1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 857,85 €</b>	<b>107 919,39 €</b>	<b>149 836,58 €</b>	<b>113 851,68 €</b>	<b>134 368,92 €</b>

Lignes de dépenses	2001	2002	2003	2004	2005
Fournitures petits matériels	5 589,13 €	5 589,13 €	5 740,00 €	12 980,00 €	11 580,00 €
Véhicule location/entretien		2 098,77 €	4 226,56 €	4 726,56 €	4 726,56 €
Autres coûts de fonctionnements	5 911,63 €	5 911,63 €	27 591,66 €	8 201,26 €	9 058,21 €
Masse salariale	77 357,09 €	94 319,86 €	112 278,36 €	87 943,86 €	109 004,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 857,85 €</b>	<b>107 919,39 €</b>	<b>149 836,58 €</b>	<b>113 851,68 €</b>	<b>134 368,92 €</b>

Dans cet exemple, on peut constater une augmentation importante de la participation du Conseil Général. Celle-ci est corrélée à l'augmentation des dépenses de masses salariales (ancienneté des agents, augmentation du nombre d'agents etc...). Dans le même temps, la participation de l'état augmente également, mais dans une proportion moindre.

Le financement du Conseil Général étant assuré au travers de la TDENS, cela nous permet de nous projeter dans le prochain plan de gestion avec un maximum d'assurance sur le personnel affecté à la gestion du site.

Cette constatation fait partie des conclusions que l'on peut tirer de cette évaluation financière.

#### IV-B. Budget d'investissement.

Le budget d'investissement correspond aux dépenses réalisées sur la durée du plan de gestion pour la mise en œuvre des opérations. Ces dépenses peuvent être de différents types : travaux, suivis réalisés par des prestataires, achat de matériel, aménagements d'accueil du public... L'évaluation des investissements va se baser, comme pour le budget de fonctionnement, sur les comptes de résultats annuels, mais comme précédemment, rien n'empêche de réaliser une comparaison entre budget prévisionnel et exercice réalisé.

Grosso modo, la mise en œuvre de l'évaluation des investissements se calquera sur la même configuration que le tableau de synthèse réalisé pour l'évaluation des budgets de fonctionnement.

#### IV-C. Evolution du personnel.

A la suite de l'évaluation budgétaire, il est important de faire apparaître l'évolution des personnels sur le site et de leur Equivalent Temps Plein (ETP).

Cette évolution aura eu un impact tant d'un point de vue financier, que dans la réalisation ou non des opérations et des objectifs.

La finalité est la même que pour les financements, à savoir de maintenir ou de redéfinir les objectifs du plan de façon « réaliste » pour le plan de gestion suivant.

En effet, lors de la rédaction du plan de gestion, et l'élaboration des actions à mener dans le cadre de sa réalisation, il est indispensable de prendre en compte le nombre d'agents présents et/ou à venir.



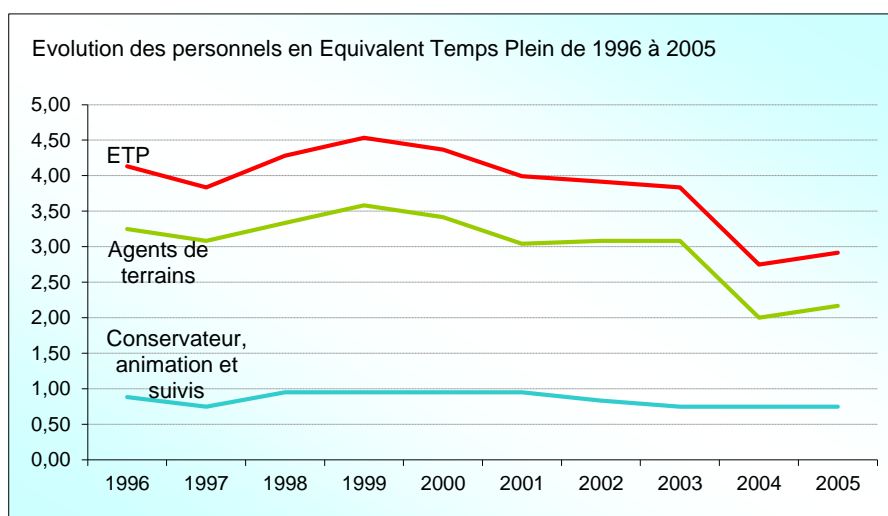
La réserve naturelle nationale du Platier d'Oye, gestion appliqué de 1996 à 2005.

Dans le cadre de la rédaction du plan de gestion du Platier d'Oye, nous escomptions la présence permanente de 2 Gardes nature, et le soutien de 4 personnes à temps partiel, sous le format « d'Emplois aidés ».

Après un creux observé en 1997, le nombre de personnes présentes sur le site, est monté jusqu'à 11 (toutes catégories confondues) en 1999, représentant plus 4,5 ETP (2 gardes, 6 CES, 1 conservateur, 1 animateur, 1 personne chargée du suivi ornithologique).

Puis avec la cessation progressive des diverses formes d'emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Jeune), et la réduction des aides financières pour favoriser l'emploi, les effectifs se sont progressivement érodés, pour ne plus être, en 2004, que de 2 gardes à temps plein sur le terrain, un conservateur à mi-temps et un animateur à ¼ de temps (2,75 ETP).

En septembre 2005, nous avons expérimenté le « contrat d'apprentissage » par alternance, avec l'embauche d'un étudiant pour une durée de 2 ans, jusqu'à l'obtention de son diplôme.



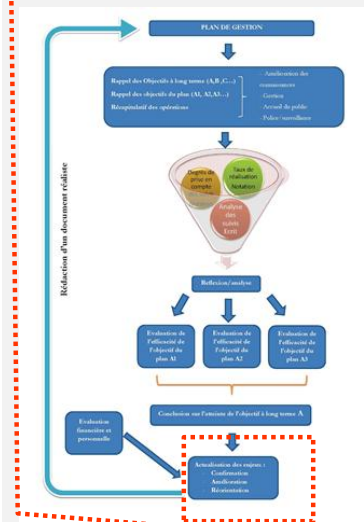
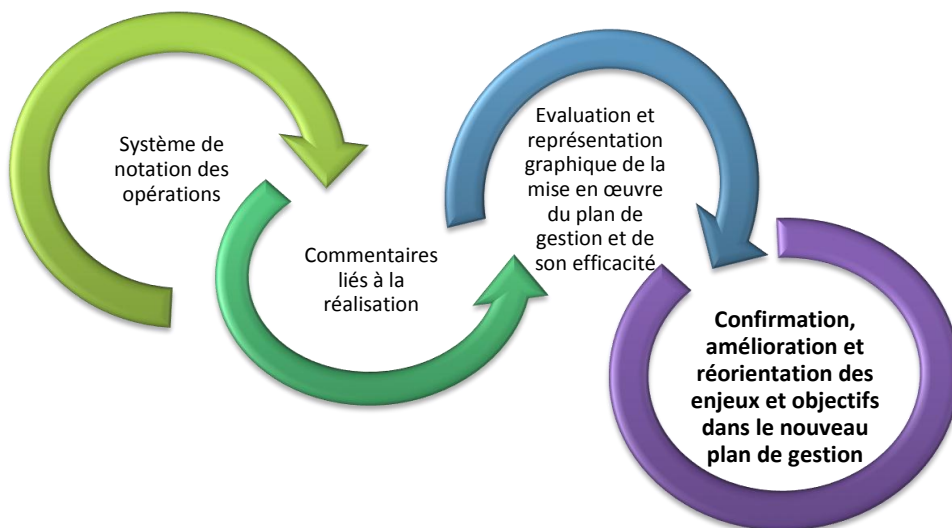
## V) Conclusion : Actualisation des enjeux, objectifs à long terme, objectif du plan et opérations

La démarche engagée au travers des notations des opérations, associée à des commentaires sur leur réalisation, permet d'obtenir une évaluation relativement objective, quant à l'efficacité réelle du plan.

Complétée par des graphiques, ce document permet une accessibilité plus grande auprès d'un plus large public.

Grâce aux conclusions que l'on en tire, il est alors possible de réactualiser les enjeux, objectifs à long terme, objectifs du plan et opérations du nouveau plan de gestion.

Schéma de synthèse de la démarche





Exemple de prise en compte de l'évaluation des objectifs du plan sur la reconduction des objectifs et de leurs opérations. L'exemple ci-dessous reprend les 3 objectifs à long terme détaillés dans la partie I.B)

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Atteinte	Reconduite de l'objectif	Opérations	Reconduite de l'opération	Adaptation
Préserver les espèces d'intérêt communautaire	Favoriser la nidification de la Cigogne blanche	Atteint	<p style="text-align: center;">✓</p> La patrimonialité de l'espèce (classée en annexe I de la Directive Oiseaux) fait de celle-ci un enjeu fort pour le site, il est donc essentiel de reconduire cet objectif du plan afin de maintenir la nidification de l'espèce sur le site.	TE 18 Entretien des plates-formes à Cigogne	✓	✗
				TE 19 Limiter la pression de perturbation	✓	✓ Inclure dans TE 18
				SE 28 Suivre la nidification de la Cigogne blanche	✓	✗
				AD 01 Analyser les données	✓	✓ Evaluation PDG

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Atteinte	Reconduite de l'objectif	Opérations	Reconduite de l'opération	Adaptation
Surveillance et entretien du site	Faire respecter le règlement et limiter le vandalisme	Partielle  ✗	<p style="text-align: center;">✓</p> Cet objectif du plan sera maintenu lors de l'actualisation du plan de gestion. Il est en effet important de poursuivre la surveillance sur le site afin de prévenir ou limiter les actes de vandalisme sur le patrimoine naturel ou autres.	PO 01 Information et prévention de la part des gardes auprès des contrevenants	✓	✓ Ensemble du site
				PO 02 Continuer la surveillance du site	✓	✓ Ensemble du site
				PI 14 Accentuer l'information au public	✓	✓ Regrouper avec PI 06

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Atteinte	Reconduite de l'objectif	Opérations	Reconduite de l'opération	Adaptation
Développer une stratégie d'accueil du public servant les objectifs conservatoires, en privilégiant différentes voies	Montrer par différents moyens et à différents publics, le dispositif mis en place pour la conservation et la gestion du site en l'incluant au réseau des ENS dans le Pas de Calais	Partielle  X	<p style="text-align: center;">✓</p> <p>L'information au public fait partie des missions devant être réalisées par le service animation et communication du syndicat mixte, c'est pourquoi, cet objectif du plan sera reconduit dans le prochain plan de gestion. De plus, l'information au plus grand nombre permet de sensibiliser le public à la patrimonialité du site et est donc susceptibles de réduire le nombre de dégradations constatées sur le site.</p>	PI 01 Mettre à la disposition du public les outils de communication institutionnelle, présentant les différents organismes de tutelle participant à la vie du site (Conservatoire du littoral, Conseil Général, EDEN 62).	✓	X
				PI 02 Réaliser et mettre à disposition une plaquette d'information sur le site	✓	X
				PI 03 Intégrer les informations relatives au site dans une plaquette commune au réseau ENS	✓	X
				PI 04 Réaliser des visites guidées	✓	X
				AD 08 Analyser le bilan de fréquentation	✓	✓ Mettre en SE

# ANNEXES

Annexe 1: Exemple de synthèse d'évaluation pour 2 objectifs du plan décrit dans la première partie du document I.B)

➡ **Objectif à long terme** : Développer une stratégie d'accueil du public servant les objectifs conservatoire en privilégiant différentes voies

**Objectif du plan** : Montrer par différent moyen et à différent public le dispositif mis en place pour la conservation et la gestion du site en l'incluant au réseau ENS dans le Pas-de-Calais



Objectif du plan	Opération de l'objectif du plan	Niveau de réalisation	Moyenne taux de réalisation	Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivis	Degré de prise en compte	Atteinte de l'objectif
Montrer par différents moyens et à différents publics, le dispositif mis en place pour la conservation et la gestion du site en l'incluant au réseau ENS dans le Pas de Calais	PI 01 Mettre à disposition du public les outils de communication institutionnelle, présentant les différents organismes de tutelle participant à la vie du site (Conservatoire du littoral, Conseil Général, EDEN 62)	7/20	10,6/20 	/	/	/	
	PI 02 Réaliser et mettre à disposition une plaquette d'information sur le site	3/20					
	PI 03 Intégrer les informations relatives au site dans une plaquette commune au réseau ENS	3/20					
	PI 04 Réaliser des visites guidées	20/20					
	AD 08 Réalisation d'un bilan annuel pour les visites	20/20					

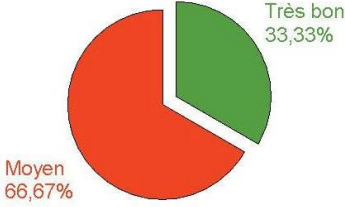


Figure : Taux de réalisation de l'objectif du plan « Montrer par différents moyens et à différents publics, le dispositif mis en place pour la conservation et la gestion du site en l'incluant au réseau ENS dans le Pas de Calais »

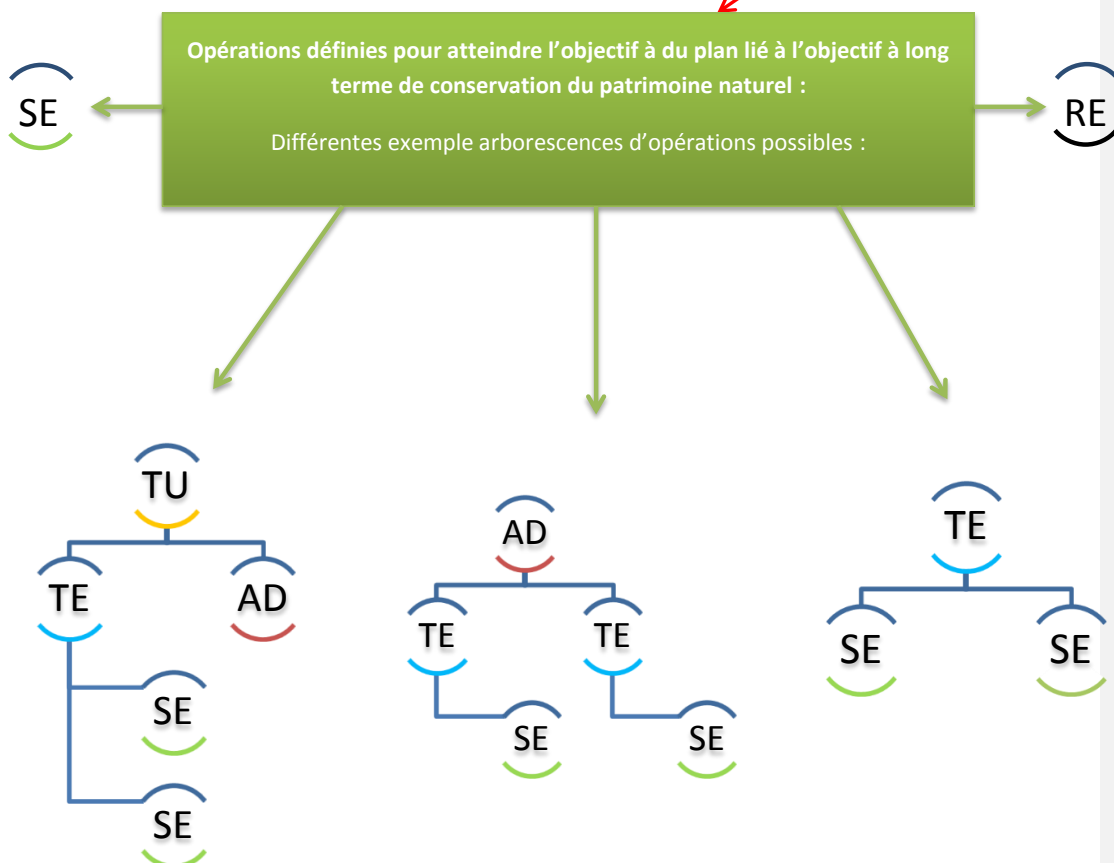
Cet objectif avait pour but de montrer par différents moyens et à différents publics la gestion et la conservation du site. L'atteinte de cet objectif est dépendant des résultats de fréquentation aux visites guidées (missions de services publics), de la réalisation et de la diffusion d'une plaquette présentant le site et le réseau des ENS. Les visites ont été réalisées par le service animation dans le cadre des missions de service public, et les plaquettes sont mises à disposition sous format informatique sur le site d'Eden 62. Néanmoins, ces plaquettes nécessiteraient une actualisation. Concernant les visites guidées, 32 animations ont été réalisées depuis 2006 avec une augmentation des prestations depuis 2010, 474 personnes ont été accueillies soit 6 personnes par mois. De ce fait, cet objectif peut être considéré comme partiellement atteint.



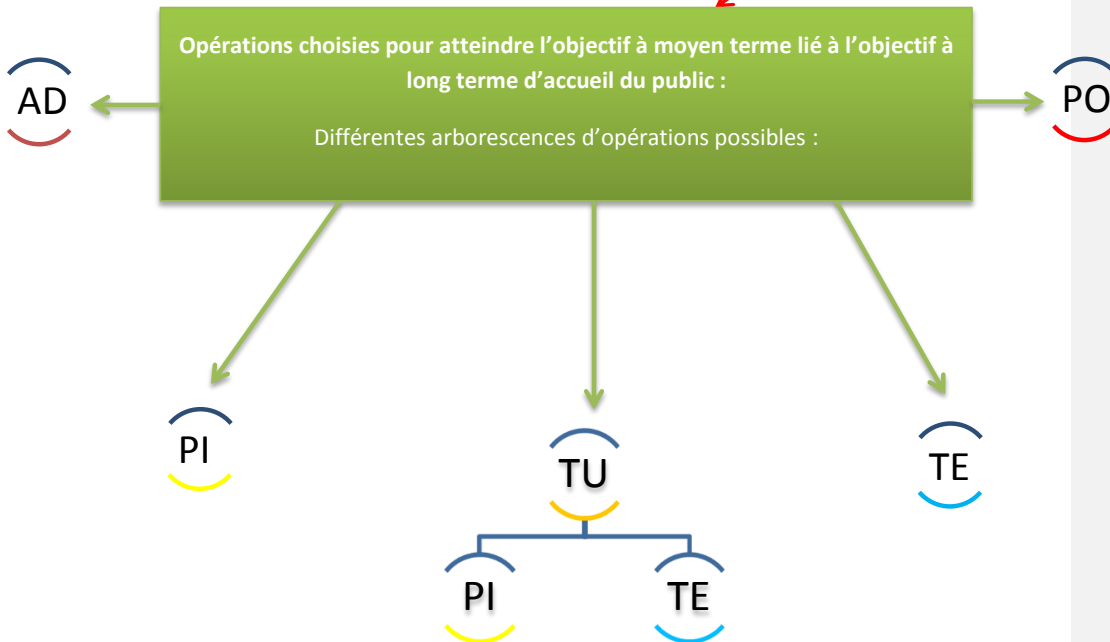
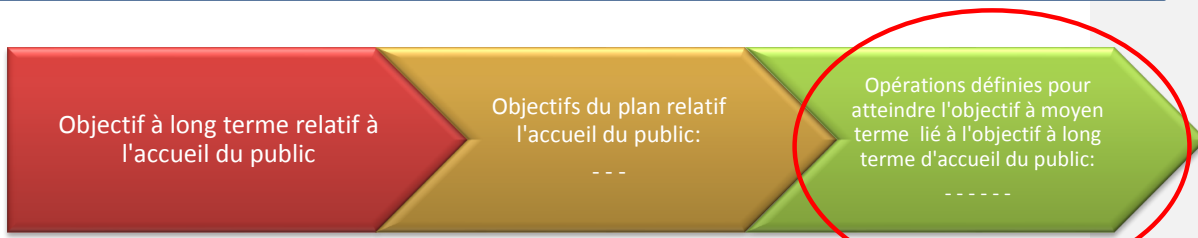
➔ **Objectif à long terme** : Surveillance et entretien du site  
**Objectif du plan** : Faire respecter le règlement et limiter le vandalisme

Objectif du plan	Opération de l'objectif du plan	Niveau de réalisation	Moyenne taux de réalisation	Suivi de l'objectif du plan	Résultats de suivi	Degré de prise en compte	Atteinte de l'objectif
Faire respecter le règlement et limiter le vandalisme	PO 01 Information et prévention de la part des gardes auprès des contrevenants	9,75/20	12,83/20 ☹️	/	/	/	👉👈
	PO 02 Continuer la surveillance du site	9,75/20					
	PI 14 Accentuer l'information au public	19/20					
 <p>Très bon 33,33%</p> <p>Moyen 66,67%</p>			<p>Cet objectif ne comprend que des opérations de police et de pédagogie. Des améliorations sont à apporter aux missions de police et d'informations aux contrevenants. En effet, ces missions se concentrent exclusivement aux sentiers ouverts au public au détriment du reste du site. De ce fait, de nombreuses infractions sont encore constatés sur l'ensemble du site. Nous pouvons donc considérer l'objectif comme partiellement atteint.</p> <p>Néanmoins, les gardes pourront désormais verbaliser en cas de délit sur le site, car ils viennent de recevoir leur carte de commissionnement. Ces commissions permettront de rendre ces missions de police plus efficaces. L'ensemble de ces missions sont donc à reconduire dans le prochain plan de gestion sur l'ensemble du site.</p>				
<p>Figure : Taux de réalisation de l'objectif du plan  « Faire respecter le règlement et limiter le vandalisme »</p>							

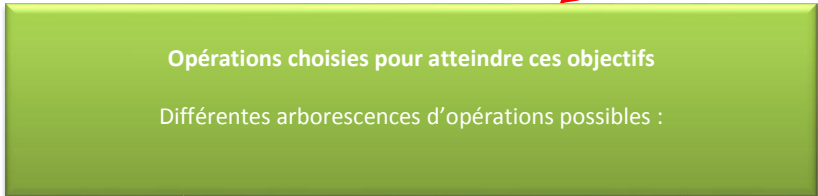
## Enjeux de connaissance et de conservation du patrimoine naturel du site



## Enjeux pédagogique et sociaux culturels



Autres enjeux



AD

PO

TE

Annexe 3: Tableau récapitulatif des différentes combinaisons de résultats possibles obtenus lors du calcul du taux de réalisation, du degré de prise en compte des suivis et des résultats de suivis pour un même objectif.

Possibilités des combinaisons								Total cotations	Efficacité	
😊		3	😊		3	😊		3	9	👍
😊		3	😊		3	😐		2	8	
😊		3	😊		3	😞		1	7	👍👎
😊		3	😐		2	😐		2	7	
😊		3	😐		2	😞		1	6	
😐		2	😐		2	😐		2	6	
😊		3	😞		1	😞		1	5	
😐		2	😐		2	😞		1	5	
😐		2	😞		1	😞		1	4	
😞		1	😞		1	😞		1	3	👎

Moyenne = 6

# Bibliographie

---

ATEN et RNF, Chiffaut A. (2006) : Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles, 74 pages

Bensettiti F, Puissauve R, Lepareur F, Touroult J, Maciejewski L. (2012) : Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. MNHN, 119 pages

Champion E. (2004) : Evaluer le plan de gestion : Méthode et expérience des réserves naturelles françaises. RNF, 54 pages

Codron A. (2008) : Evaluation et réactualisation du plan de gestion (2003/2008) de l'ENS de la Baie de Wissant. EDEN62, 45 pages

Cossement B, Rosiaux M, Lenoir J. (2009) : Evaluation du plan de gestion 2004/2008 du site du Val du Flot. EDEN62, 122 pages

Declercq C, Thellier P. (2012) : Evaluation du plan de gestion du Bois Louis. EDEN62, 40 pages

Depretz V. (2008) : Evaluation et réactualisation du plan de gestion 2001/2005 de l'espace naturel sensible « Dune de Slack-Point aux oies ». EDEN62, 33 pages

Driencourt A, Cossement B. (2006) : Evaluation du plan de gestion de la réserve Naturelle du Platier d'Oye. EDEN62, 150 pages

Goidin L, Gronier N, Huchun F, Madic K, Piroux M. (2007-2008) : Evaluation du plan de gestion des terrains départementaux du Marais Audomarois. EDEN62, 60 pages

Guilbert E, Pilon V. (2013) : Evaluation du plan de gestion de la Baie d'Authie. EDEN62

Kluszczewski M, Bernard P, Thompson J. (2011) : Evaluer l'état de conservation des habitats naturels à l'échelle du terrain : approche dans le Languedoc-Roussillon. CEN du Languedoc-Roussillon

Lemort I, Thellier P. (2012) : Evaluation du plan de gestion 2002/2011. EDEN62, 40 pages

Leprêtre P. (2010) : Evaluation du plan de gestion des dunes de Merlimont et Stella. EDEN62, 38 pages

Pilon V. (2007) : Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Canche 2007-2011. EDEN62,

Rocquet M, Brabant H. (2011) : Evaluation du plan de gestion des Dunes du Mont Saint Frieux appliqué de 2001 à 2010. EDEN62, 302 pages

**Réalisation et structure porteuse**

Eden62  
2 rue Claude  
62240 Desvres  
Tel : 03.21.32.13.74  
Suivi : Philippe Minne

**Direction de l'étude**

Dominique Derout

**Elaboration**

Alexandre Driencourt, Bruno Cossement, Vincent Pilon et Charlotte Debrabant

**Avec la participation de :** Elodie Guilbert, Lucie Rousseaux, Isabelle Lemort, Charlotte Declercq.



